

pour
en savoir +

UNAGECIF
www.unagecif.org

FONGECIF
www.fongecif.com

AGEFOS PME
www.agefos-pme.fr

MISSION LOCALE
www.service-public.fr

CAP EMPLOI
www.capemploi.com
pour les personnes
en situation de handicap

APEC CADRES
<https://cadres.apec.fr>

PÔLE EMPLOI
www.pole-emploi.fr

Conseil en Evolution Professionnelle

LA BRANCHE
PROFESSIONNELLE
DES INDUSTRIES
ÉLECTRIQUES
ET GAZIÈRES



vous souhaitez

Vous souhaitez faire le point sur votre situation professionnelle, sécuriser votre parcours professionnel, vous reconverter, mettre en œuvre un projet professionnel, créer une entreprise... Faites-vous accompagner par un conseiller en évolution professionnelle.

pour qui ?

Toute personne titulaire d'un contrat de travail

mise en œuvre

3 étapes pour **un conseil personnalisé et confidentiel** :

- 1. accueil individualisé** : présentation de vos souhaits professionnels, recueil d'informations, identification des interlocuteurs pertinents, point sur la poursuite de la démarche;
- 2. conseil personnalisé** : construction et formalisation, avec l'aide du conseiller, de votre projet et de votre stratégie qui seront fonction de vos souhaits et de vos compétences;
- 3. accompagnement à la mise en œuvre du projet professionnel** : le conseiller vous aide à construire un plan d'actions pour concrétiser votre projet professionnel (formations éventuelles...). Un document de synthèse vous est remis. Il comporte la description formalisée de votre projet, du plan d'actions et des formations éventuelles associées, ainsi que le montage financier.

à qui s'adresser ?

Pour en bénéficier, vous pouvez contacter :

- l'UNAGECIF ou le FONGECIF Régional ;
- votre RH.

autres contacts

- AGEFOS PME régional
- Conseiller à la Mission locale pour les 16/25 ans déscolarisés
- Conseiller à Cap Emploi pour les salariés en situation de handicap
- APEC pour les cadres
- Pôle Emploi

bon à savoir

- Tout salarié peut, de sa propre initiative et sans demander l'accord à son employeur, bénéficier d'un CEP.
- La prestation du CEP (entretien, conseil et accompagnement) est gratuite, **confidentielle**, et s'effectue hors temps de travail sans accord de l'employeur ou sur temps de travail avec accord de l'employeur.
- Numérique oblige, la notion de service à distance progresse. L'art. 39 de la loi du 8 août 2016 prévoit la possibilité de délivrer à distance le Conseil en Évolution Professionnelle.
- Le CEP n'est pas limité dans le temps. L'accompagnement dure le temps dont vous avez besoin pour définir votre projet et ses étapes.
- Les organismes en charge du CEP pour les IEG : UNAGECIF via le portail unagecif.org/cep ou par téléphone au 01 44 70 74 74 ou votre FONGECIF régional via www.fongecif.com.